Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 18225

Intitulé

CQP: Certificat de qualification professionnelle Conducteur(trice) d'équipements industriels (CQPI)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
des industries de l'habillement (UFIH), Commission paritaire nationale de	Directeur, Délégué Général, Directeur de la branche, Déléguée Générale

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s):

3098 - Industries de l'habillement, 3106 - Industrie textile, 3163 - Industrie de la chaussure et des articles chaussants

Code(s) NSF:

240u Spécialités pluritechnologiques matériaux souples (conduite, surveillance de machines)

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(la) conducteur(trice) d'équipements industriels intervient sur des installations et équipements de transformation, d'élaboration ou de conditionnement par procédé continu, discontinu ou mixte, automatisées ou non. Il (elle) est chargé(e) d'assurer la production industrielle dans des entreprises différentes par la taille et les secteurs d'appartenance : habillement, chaussures, cuirs et peaux, textiles. Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connait les impératifs techniques et économiques de production (qualité, productivité, délais).Il/elle réalise les activités suivantes :

- Préparation et approvisionnement des installations et équipements de production et de transformation de matériaux souples.
- Conduite des installations et exploitation de la production de matériaux souples (fil, tissu, cuirs...).
- Réalisation des opérations de maintenance de 1er niveau et d'entretien des installations.
- Suivi de la production en cours et réalisée et des activités au poste de travail sur les installations et équipements conduits. Le titulaire de la certification est capable de :
- Approvisionner et préparer les installations, machines et accessoires
- Poursuivre une production, à la prise de poste, selon les indications du dossier de production et/ou des consignes orales ou écrites
- Régler et mettre en production (lancement ou changement de production) selon les indications du document de réglage, du dossier machine et du manuel de poste
- Conduire le système de production en mode normal, selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste et/ou des consignes orales ou écrites
- Conduire le système de production en mode dégradé selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste
- Mettre en œuvre la procédure marche /arrêt selon les indications du manuel de poste et du dossier machine,
- Entretenir et maintenir les systèmes et matériels conduits
- Rendre compte oralement et/ou par écrit de l'avancement de la production et/ou d'anomalies

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Industrie du textile
- Industrie de l'habillement
- Industrie de la chaussure et des articles chaussant
- Industrie des cuirs et peaux
 - Les emplois occupés peuvent être :
- Agent de fabrication stores et bâches.
- Conducteur(rice) de machine de conditionnement textile,
- Conducteur(rice) de machine de fabrication de produits textiles,
- Conducteur(rice) de machine de production et transformation des fils,
- Conducteur(trice) de machine de traitement textile,
- Conducteur(rice) de machine d'impression textile,
- Conducteur(rice) de machine de transformation cuirs et peaux,
- Conducteur(rice) de chariot matelasseur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2403: Conduite de machine de fabrication de produits textiles

H2406: Conduite de machine de traitement textile

H2407: Conduite de machine de transformation et de finition des cuirs et peaux

H3301 : Conduite d'équipement de conditionnement

H2404: Conduite de machine de production et transformation des fils

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

La certification s'appuie sur une évaluation en 4 étapes mis en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent d'entreprise) :

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Observation au poste (réelle ou simulée)
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP Interbranches.

Par Validation des acquis de l'expérience

A l'issue de l'étape de recevabilité de la demande, la certification s'appuie sur un diagnostic professionnel en 4 étapes mis en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent entreprise/professionnel):

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Observation au poste (réelle ou simulée)
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est examiné par le jury national. Le jury délibère et décide sur la délivrance du CQP Interbranches. Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		100% de professionnels, dont 50% de représentants des employeurs et 50% de représentants des salariés.
En contrat de professionnalisation	Х		ldem
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		ldem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Conducteur(trice) d'équipements industriels (CQPI) » avec effet au 30 janvier 2014, jusqu'au 30 janvier 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques:

Ce CQP est délivré en moyenne à 294 titulaires par an.

Autres sources d'information :

www.opcalia.com

www.observatoiremodetextilescuirs.com www.textile.fr

www.lamodefrancaise.org

www.chaussuredefrance.com

www.leatherfrance.com

http://www.opcalia.com

http://www.observatoiremodetextilescuirs.com

Lieu(x) de certification :

- Union des industries textiles (UIT)
- 37-39 rue de Neuilly-92110 Clichy
 - Union Française des Industries de l'Habillement (UFIH)
- 8 rue de Montesquieu-75001 Paris
 - Fédération Française de la Chaussure (FFC)
- 51 rue Miromesnil 75008 Paris
 - Fédération Française de la Tannerie Mégisserie (FFTM)
- 122 rue de Provence 75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- -CREATECH à ROANNE (42) www.createch-formation.fr
- -FORTEX à AUSILLON MAZAMET (81) contact@fortex.fr
- -CIA-GAFIT à TOURCOING (59) www.cia-gafit.com
- -CEPITRA à Lyon (69) www.cepitra.fr
- -IFTH à TROYES (10), CHOLET(49) www.ifth.org
- -CTC à LYON (69) www.ctc.fr

Historique de la certification :